



L'IMMIGRATION

BURUNDAISE

EN SUISSE:

REGARDS SUR

L'INTÉGRATION

2 CAHIERS DU BLI - AVRIL 2009
PERPÉTUE NSHIMIRIMANA



BUREAU LAUSANNOIS
POUR L'INTÉGRATION
DES IMMIGRÉS



LES «CAHIERS DU BLI»

Les «Cahiers du BLI» sont un forum de partage et d'échange.
Cette collection de publications sur Internet est ouverte à de jeunes auteurs comme à des auteurs confirmés, dont les travaux sont en lien avec la politique d'intégration et la prévention du racisme.
Les positions défendues ne reflètent pas nécessairement celles du BLI et n'engagent que leurs auteurs.

EDITEUR | Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés, Ville de Lausanne

AUTEURE | Perpétue Nshimirimana

GRAPHISME | alafolie.ch

© Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés, Ville de Lausanne, avril 2009.



SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Avant-propos | 4 |
| Introduction | 5 |
| Le contexte historique au Burundi..... | 6 |
| La portée de l'enquête | 7 |
| Les Burundais et l'intégration | 8 |
| L'intégration comme processus réciproque | 8 |
| Les conditions nécessaires à l'intégration | 9 |
| Les obstacles et les critiques face à l'intégration | 9 |
| Sur le chemin de l'intégration | 11 |
| L'activité associative | 13 |
| Les enjeux pour les jeunes | 14 |
| La question de la santé | 14 |
| Conclusion | 16 |
| Bibliographie | 17 |

AVANT-PROPOS

En publiant l'enquête de Perpétue Nshimirimana sur l'immigration burundaise en Suisse, le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés donne la parole à des «minoritaires parmi les minoritaires». La force de cette enquête est de mettre en relief les moments forts de ces trajectoires migratoires. Nous découvrons ainsi au fil des pages le contexte historique et politique d'un pays d'Afrique souvent oublié, la situation professionnelle de ses ressortissants qui ont choisi d'émigrer et leur arrivée en Suisse.

Très à l'écoute de ses compatriotes, la journaliste burundaise s'efface devant eux et c'est sans subterfuge qu'ils prennent la parole pour dire les facteurs qui ont favorisé ou non leur intégration en Suisse. Cette enquête révèle aussi l'importance jouée par les associations pour mieux trouver une place au sein de la société suisse et sur les enjeux auxquels les jeunes du Burundi qui vivent ici sont confrontés.

Comme souvent dans les trajectoires migratoires, la grande histoire se conjugue avec les parcours individuels. Et le travail de mémoire contribue à faire le lien entre là-bas et ici.

Gabriela Amarelle

Déléguée à l'intégration de la Ville de Lausanne



INTRODUCTION

Ce travail a été réalisé dans le cadre du Certificat de formation continue «Discrimination, santé et droits Humains», organisé par l'Université de Genève. En tant que ressortissante burundaise, parler de l'intégration des Burundais résidant en Suisse s'est imposé à moi. Je les connais mieux d'une part et, d'autre part, depuis dix ans, j'ai été très impliquée dans le mouvement associatif initié par eux en Suisse. Il m'a semblé très intéressant de les laisser s'exprimer et de savoir ce qu'ils pensaient des différents sujets de préoccupation qui sont les leurs dans le pays d'accueil. De plus, peu de travaux ont été consacrés expressément aux ressortissants de ce pays résidant en Suisse. Il faut souligner qu'à l'instar de la population étrangère africaine en général, les Burundais constituent une infime minorité de la présence étrangère en Suisse (394 Burundais sur les 69'940 Africains recensés en 2007)¹. Ceci expliquerait peut-être le peu d'intérêt à consacrer une étude exclusive à cette communauté.

Leur donner l'occasion de prendre la parole leur a permis de dire ce qu'ils pensaient au plus profond d'eux-mêmes et a permis de rompre avec l'habitude de laisser les autres s'exprimer en leur nom.

Il m'a paru intéressant d'entendre leur point de vue en tant qu'Africains et minoritaires sur la façon dont ils jouissent de leurs droits en tant

qu'êtres humains ou si au contraire, ils se sentaient discriminés.

Trois moments clés ont été privilégiés: leur situation socioprofessionnelle dans le pays d'origine, l'arrivée en Suisse et, enfin, les facteurs ayant favorisé ou non leur intégration dans le pays d'accueil, notamment les éventuelles discriminations dont ils se sont sentis victimes.

L'enquête a montré que les Burundais sont arrivés en Suisse en trois vagues successives: les premiers au début des années 70. C'était, en général, des personnes venues pour faire des études. La deuxième vague est arrivée en 1988-1989 et la troisième vague dès 1993. Les deux dernières vagues correspondent à de moments de grandes crises à caractère ethnique ayant poussé de nombreux Burundais sur le chemin de l'exil.

Mais pour comprendre les raisons qui ont poussé les Burundais à quitter leur pays et à se retrouver dans un pays aussi lointain, il faut revenir brièvement sur l'histoire récente, très mouvementée, de ce petit Etat d'Afrique centrale.

1. Source: OFS. Les chiffres 2008 paraîtront en août 2009.

LE CONTEXTE HISTORIQUE AU BURUNDI

Les différents conflits dont le Burundi a été le théâtre ces quarante dernières années expliquent les mouvements incessants de déplacement de la population aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. Le Burundi est l'un des pays du continent africain qui a connu le plus grand mouvement de réfugiés. Mais il a été et reste également une terre d'accueil pour de nombreuses personnes des régions limitrophes ayant fui l'éclatement de divers conflits internes. Les déplacements massifs des populations burundaises à l'intérieur du pays et à l'extérieur ont commencé dès le début des années 1960. Ancien territoire sous tutelle de la Belgique comme son voisin le Rwanda, il a acquis son indépendance le 1^{er} juillet 1962. L'histoire du Burundi postcolonial est une succession de crises et de rivalités politiques opposant les Hutus et les Tutsis, les deux principales ethnies du pays.

La grande différence entre le Burundi et le Rwanda réside dans la manière dont les dirigeants politiques ont imprimé leur passage à la tête de l'Etat au moment de leur indépendance. Au Rwanda,

c'est au nom de la majorité hutue que les politiciens ont pris les rênes du pays au lendemain de l'indépendance acquise également le 1^{er} juillet 1962. Les Hutus ont dominé la vie politique nationale au Rwanda jusqu'en 1994. A l'inverse, au Burundi, c'est au nom de la minorité tutsie que les politiciens ont pris les commandes de l'Etat. Progressivement, de juillet 1962 à novembre 1966 (quand le Burundi est devenu une République), la gestion du royaume du Burundi s'est essoufflée suite aux différentes manœuvres des politiciens tutsis. Les Hutus ont été les principales victimes des différentes crises à caractère ethnique que le pays a connues. Il faut préciser que, d'après un recensement de la Belgique de 1931, le Rwanda et le Burundi ont exactement la même composition ethnique: 85% de Hutus, 14% de Tutsis et 1% de Twa.

Le tableau ci-après donne les dates des principales crises politiques au Burundi et les périodes de grands déplacements de la population à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

PRINCIPALES CRISES POLITIQUES DU BURUNDI

| DATES | EVÉNEMENTS | NBRE DE MORTS | NBRE DE RÉFUGIÉS | RÉFÉRENCE |
|-------|--|---------------|------------------|---|
| 1962 | Assassinat de quatre syndicalistes membres du Parti du Peuple. | 50 | 0 | Nsanze Augustin Kavakure Laurent |
| 1965 | Assassinat du Premier Ministre. Assassinat des officiers militaires et d'une partie de l'élite politique hutue. | 10 000 | 2000 | Ghislain Jean Nsanze Augustin |
| 1972 | Génocide contre le peuple hutu. Toute l'élite de cette ethnie est décimée. | 300 000 | 500 000 | Sindayigaya J.M. Rapport de Whitaker B. |
| 1988 | Événements de Ntega et Marangara. | 5000 | 63 000 | Ntibazonkiza R. |
| 1991 | Nouveaux massacres visant l'ethnie hutue. | n.c. | n.c. | Ntibantunganya S. |
| 1993 | Assassinat du président de la République, suivi d'une guerre ethnique de plus de douze ans. | 300 000 | > 100 000 | Internet (Agence France Presse; Arib.info) |

LA PORTÉE DE L'ENQUÊTE

L'enquête s'est adressée à cent personnes, toutes ressortissantes du Burundi, jeunes et moins jeunes. Elle a porté sur 26 questions. Le questionnaire, accompagné d'une correspondance expliquant les raisons de la démarche, a été envoyé par la poste au début du mois de décembre 2006. Il a été envoyé à des Burundais habitant dans différents cantons: Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Zurich et Tessin. A la fin du mois de janvier 2007, après réception des premières réponses, le questionnaire a été envoyé par courrier électronique aux Burundais qui disposaient d'Internet, dans le but de récolter le maximum de réponses possibles. Chaque fois qu'une opportunité de rencontre s'est présentée, j'ai rappelé de façon la plus courtoise possible l'envoi de ce questionnaire et la nécessité d'y faire suite. Le but des contacts personnalisés était de vaincre la réticence que peut susciter ce genre de questionnaire et de pouvoir expliquer les tenants et les aboutissants de ce travail. Dans deux cas, il a été nécessaire de se rendre au lieu de résidence des personnes, car celles-ci avaient exprimé le besoin d'échanger de vive voix avec moi avant de répondre aux questions. Trois Burundais m'ont remis des documents écrits, parce qu'ils pensaient que cela pouvait compléter ce travail. Ces documents avaient été produits par eux-mêmes, ou alors constituaient des références bibliographiques des auteurs qu'ils estimaient en mesure de m'apporter des informations supplémentaires dans mes recherches.

Deux personnes ont demandé que ce questionnaire soit envoyé systématiquement aux jeunes Burundais pour qu'ils disent ce qu'ils pensent de leur intégration en Suisse.

Sur les 26 questions, quatre s'adressaient spécialement aux jeunes, partagés entre la culture d'ici et celle d'origine. Il s'agissait de savoir s'ils ont pu intégrer le système scolaire suisse, les éventuelles difficultés rencontrées pour trouver leur place dans ce système. Il s'agissait également de comprendre les éléments qui ont contribué à faciliter leur intégration à l'école, de voir le regard qu'ils portaient sur l'intégration de leurs parents en Suisse et de sonder s'ils pensaient qu'ils auraient à faire face aux mêmes difficultés que leurs parents pour leur propre intégration. Quatre questions étaient consacrées aux rapports des Burundais avec le système suisse de la santé. Il s'agissait de savoir si les personnes inter-

viewées avaient eu recours au système de santé en Suisse, si elles étaient satisfaites de la prise en charge médicale, si elles avaient ressenti une quelconque discrimination dans l'accès aux soins et si, de leur point de vue, cet accès aux soins de santé était facilité pour tout le monde et ce qu'il fallait améliorer dans le cas contraire.

Sur les cent exemplaires du questionnaire envoyés, quarante personnes ont répondu. Six parmi elles ont exprimé des réticences à répondre pour diverses raisons. Deux ont envoyé une correspondance pour dire que les questions impliquaient des réponses trop personnelles et qu'elles ne souhaitent pas y faire suite. Trois n'ont pas donné de motifs particuliers. La sixième personne a trouvé le questionnaire très suspect. Elle s'est interrogée sur ce qui se cachait derrière les questions malgré toutes les assurances données garantissant qu'il n'y avait rien d'autre à chercher que ce qui était écrit.

Il n'a pas été toujours facile d'établir des données quantitatives pour chaque type de question posée. Les questions étaient ouvertes.

LES BURUNDAIS ET L'INTÉGRATION

LA QUESTION DE L'INTÉGRATION DANS LE MILIEU D'ACCUEIL S'EST IMPOSÉE DE SOI AU COURS DE CE TRAVAIL. IL S'AGISSAIT DE COMPRENDRE LE SENS QUE CHACUN DONNAIT À CE MOT. LE RÉSULTAT EST ASSEZ SURPRENANT. L'INTÉGRATION A ÉTÉ DÉFINIE DE FAÇON DIVERSE, PROBABLEMENT SELON LES PRÉOCCUPATIONS DES UNS ET DES AUTRES DANS LA VIE QUOTIDIENNE EN SUISSE. IL ME PARAÎT IMPORTANT ET INTÉRESSANT DE RESSORTIR LES PRINCIPALES DÉFINITIONS TELLES QUE LIBELLÉES LORS DE CETTE ENQUÊTE ET D'ENTENDRE, SANS SUBTERFUGE, LEURS VOIX.

L'INTÉGRATION COMME PROCESSUS RÉCIPROQUE

«Harmonie entre ce qu'on est et le milieu dans lequel vous vivez. Epanouissement (humain, spirituel et matériel) au sein d'une culture ou d'un environnement nouveau. Capacité de faire un mariage heureux, réussi entre sa propre culture et la culture des autres. Processus personnel et communautaire visant à faire de l'étranger un membre de la communauté.»

«Pour moi, l'intégration est le fait de se sentir et vivre en phase avec la société d'accueil. Faire sien la culture du pays d'accueil tout en gardant ses racines.»

«Etre accepté par la société et participer activement à la bonne marche de cette dernière. Apporter sa part.»

«Etre accepté par l'autre partie; apporter sa participation, sa richesse; se sentir épanoui dans la société d'accueil (un monde totalement différent du sien).»

«Intégration: une notion difficile à définir. Pour ma part, intégration signifie avant tout acceptation de l'autre avec ses différences et ses valeurs et cela

de part et d'autre (côté accueillant – Etat, institutions diverses et population – d'une part, mais aussi côté immigrant). Ce dernier doit avoir un minimum de souplesse et de volonté de s'adapter, sans forcément s'assimiler, ce qui n'est pas toujours évident.»

«Pour moi, intégration signifie non seulement que je suis accepté comme je suis, avec ce que j'apporte, mais également que moi j'accepte ceux qui me reçoivent, tels qu'ils sont et avec ce qu'ils m'apportent. Et nous construisons ensuite une synthèse viable et pour moi et pour eux.»

«En tant que minorité, intégration signifie entrer (faire partie) dans un grand ensemble. Au niveau social, faire partie d'un groupement, d'une société, d'un village, tout en gardant sa culture. S'immerger et s'imprégner de la culture de l'autre pour comprendre son fonctionnement et aussi pour mieux s'adapter. C'est aussi un échange. En prenant de l'autre, on donne aussi de sa culture. C'est enfin arriver à vivre en équilibre, en adéquation dans une société malgré la différence. Trouver sa place dans une société.»

LES CONDITIONS NÉCESSAIRES À L'INTÉGRATION

«Le mot intégration s'applique essentiellement aux étrangers, alors que j'observe qu'il y a des Suisses qui ne sont pas intégrés. Pour moi intégration veut dire faire partie d'un ensemble et être partie (composante) de cet ensemble. Si je porte l'ensemble et que l'ensemble me porte, alors je peux affirmer qu'il y a intégration.»

Et la même personne de poursuivre:

«Les critères souvent invoqués pour parler de l'intégration (connaissance et respect des lois, avoir un travail et payer les impôts, parler les langues nationales, fréquenter des Suisses, etc.) sont des indicateurs qui servent aux politiciens et je pense que ce sont de bons indicateurs, mais ce concept de partie et d'ensemble me semble beaucoup plus parlant et devrait être le but visé.»

«L'intégration est un processus à travers lequel les individus ont accès aux ressources économiques, culturelles, sociales et politiques d'une société. Elles leur permettent d'être autonomes et de participer activement à la collectivité. Le travail reste un des plus importants facteurs d'intégration dans la société moderne. Il donne le salaire, une identité personnelle et la garantie d'être reconnu dans la société.»

«S'intégrer, c'est d'abord et avant tout connaître la langue du pays, cohabiter avec les nationaux et se créer des amis parmi eux. S'intégrer, c'est aussi connaître la loi et la respecter. C'est également découvrir la culture de l'autre.»

«Autoriser le vote des étrangers au niveau local; faciliter l'étranger pour accéder au monde du travail, tels sont les éléments pouvant donner un sens au mot intégration.»

«Parler la langue du pays, connaître le milieu; savoir où se diriger en cas de besoin; travailler; faire un travail qui te plaît; être actif socialement dans son milieu et dans le milieu d'accueil; se sentir appartenir à la société d'accueil dans une certaine mesure.»

«Pour moi l'intégration est le processus par lequel on essaie d'établir un équilibre entre les us et coutumes de la société d'accueil dans laquelle on est appelé à vivre et son identité d'origine, qui a marqué tout son passé. Ce processus peut être

plus ou moins long en fonction de plusieurs facteurs en l'occurrence son âge et la connaissance de la langue locale.»

«Accueil et attitude d'ouverture et non de fermeture envers l'étranger. Combattre la xénophobie qui existe parfois sous une forme sournoise mais bien réelle. Autoriser le vote des étrangers au niveau local. Aider l'étranger à acquérir la maîtrise de la langue et une formation adéquate.»

«Intégration veut dire se sentir dans le pays où l'on vit comme dans son propre pays. Essayer de s'adapter à ses coutumes tout en gardant sa culture d'origine. Aimer le pays de l'autre comme son propre pays.»

«Vivre dans la communauté d'accueil, en adopter le mode de vie, accepter ses us et coutumes tout en ne renonçant pas à l'essentiel de sa culture de base. En fait, opérer un bon et doux mélange des deux cultures dont les ingrédients sont : le bon d'avant + le bon d'ici. Il s'agit d'un donner+ un recevoir.»

«Capacités déployées par un individu placé dans un nouveau milieu de faire constamment la part entre les choses à jamais perdues de son milieu d'avant, les choses à jamais ratées de son milieu actuel et de toutes les petites choses potentiellement profitables de ce dernier milieu. L'intégration serait en définitive la capacité de l'individu à concilier dans sa tête (intégrer) diverses contradictions que suppose son double déracinement-réenracinement.»

LES OBSTACLES ET LES CRITIQUES FACE À L'INTÉGRATION

«L'intégration est le fait de se "greffer" à une société qui n'est pas originellement la nôtre. On parle d'intégration quand la dite "greffe" se passe bien.»

«L'intégration, c'est se conformer aux règles et coutumes d'un groupe social. »

«Le mot intégration est un mot utilisé à tort et à travers sans qu'il soit compris même par les politiciens qui le chantent. Pour moi, on ne peut parler d'intégration que lorsque les conditions sociales, politiques, professionnelles et économiques sont remplies. Dans le cas de la Suisse,

on attend que l'étranger fasse des miracles pour s'intégrer, mais les politiciens font semblant d'ignorer les barrières dressées pour empêcher cette intégration.»

«Le mot intégration ne signifie rien. Il est utilisé par les acteurs politiques pour avoir la bonne conscience. La politique des trois cercles exclut les Africains d'office de l'échiquier, mais le discours fallacieux fait croire à une volonté de nous intégrer. En Suisse, il faut parler du « rejet » des Africains, l'assimilation n'étant pas possible à cause de la couleur.»

«Le mot intégration a le sens que votre interlocuteur veut bien lui donner. Tantôt il s'agit d'ASSIMILATION. Tantôt ce terme signifie SINGERIE. Dans les deux cas, il est encore mal défini ici.»

Ces définitions reflètent bien l'état d'esprit de ceux qui les ont données. Certes des mots clés reviennent régulièrement: insertion dans le monde du travail, connaissance de la langue, connaissance et respect des us et coutumes de la Suisse tout en gardant son identité, équilibre entre la culture d'ici et celle d'origine... mais on constate que le mot intégration a été défini en fonction des attentes des individus, des objectifs qui ont été réalisés ou non depuis qu'ils sont arrivés sur le sol helvétique.

Ces éléments clés de définition de la notion d'intégration recourent ceux déjà relevés dans d'autres travaux. Dans «Immigration, quelle intégration, quels droits politiques» (2000), l'auteur Uli Windisch suggère que:

«(...) Une philosophie politique de l'intégration et son application concrète doivent reposer sur les trois fondements suivants:

- 1) Le respect des identités et des diversités culturelles
- 2) La possibilité de communiquer entre ces diverses identités culturelles. Ce qui suppose, pour les Suisses, par exemple, la connaissance de plusieurs langues nationales et, pour les immigrés, la connaissance au moins de la langue nationale de leur région linguistique de séjour. A ce propos, un effort tout particulier devrait être fait, en plus de celui entrepris à l'école, pour favoriser le bilinguisme des enfants également en direction des parents et notamment des mères au foyer. En cas de limitation des connaissances linguistiques à la seule langue

d'origine, les difficultés d'intégration vont faire boule de neige.

- 3) La mise en pratique effective et quotidienne par tous les habitants du pays – Suisses et immigrés – de ce qui a été appelé la personnalité politico-culturelle de base helvétique, puisque c'est elle qui favorise l'intense participation sociale, culturelle et politique propre à la démocratie directe. On retrouve la thèse qu'une possibilité de participation réelle et assez rapide des immigrés, mais aussi de tous les jeunes en général au système politique et social de la démocratie directe, contribuerait de manière marquante à l'intégration sociale en général, intégration qui stimulerait ensuite le désir de s'identifier encore plus complètement à une telle société par la naturalisation.»

La grande majorité des personnes interrogées (plus de 90%) se sent bien intégrée en Suisse. Celles et ceux qui habitent en Suisse romande parlent le français, qui était déjà la langue dans laquelle ils ont été scolarisés au Burundi. Ceux qui habitent en Suisse alémanique ont appris l'allemand et ceux du Tessin, l'italien. Ils travaillent et paient des impôts. Plusieurs témoignages recueillis insistent sur le fait de payer les impôts comme un des éléments clés de l'intégration. Comment expliquer ce sentiment de satisfaction personnelle dû au fait de payer les impôts? Suffit-il de s'acquitter de ses obligations fiscales pour se sentir intégré dans une société? L'enquête n'a pas approfondi cet élément et ne permet donc pas de répondre à ces interrogations. Mais cela serait intéressant d'essayer de comprendre cette relation établie entre les impôts et l'intégration.

SUR LE CHEMIN DE L'INTÉGRATION

Les Burundais qui ont répondu à l'enquête disent s'être heurtés à un certain nombre d'obstacles sur leur chemin vers une intégration réussie. La non reconnaissance des diplômes obtenus au Burundi ou dans d'autres pays étrangers a été une source de déception pour beaucoup.

«Ils ne m'ont même pas donné les informations pour savoir comment faire pour faire valider mon diplôme, pour voir ce que je pouvais en faire. Les compatriotes m'ont été d'un grand secours à ce sujet », souligne un témoignage.

Le manque d'informations sur plusieurs questions qui auraient facilité l'accès à la formation ou à l'emploi un peu plus rapidement est revenu très souvent parmi les personnes interrogées. «Le risque était de se laisser prendre en charge et de s'installer dans la facilité sans se poser de questions sur l'avenir et sur la question de l'autonomie financière», a constaté une personne.

L'ensemble des personnes adultes interviewées avait des formations acquises dans le pays d'origine et souvent une certaine expérience professionnelle. Leurs diplômes n'ont pas été reconnus de même que leurs expériences professionnelles antérieures. Les démarches à faire pour la reconnaissance de ces formations effectuées à l'exté-

rieur de la Suisse ont été très longues et souvent infructueuses. Une personne a fait remarquer qu'en 2007, dix-huit ans après son arrivée, les démarches pour la reconnaissance de son titre n'avaient toujours pas abouti. Elle a suivi beaucoup de cours pendant son séjour en Suisse pour pouvoir avancer. Le fait de ne pas posséder de papier valable attestant une quelconque formation implique une position défavorable sur le marché de l'emploi.

Ceux qui sont arrivés en Suisse à l'âge adulte avec des formations inachevées ont eu beaucoup de difficultés à poursuivre leurs études. Souvent, le découragement a pris le dessus. Ils ont abandonné l'idée d'une nouvelle formation pour un emploi, s'ils en trouvaient, qui n'avait rien à voir avec les études entamées au Burundi.

L'impossibilité de trouver une place de stage pour pouvoir débiter une formation a aussi constitué un frein à l'insertion dans le monde du travail.

L'autre obstacle rencontré dans le monde du travail est celui lié à la couleur de la peau. Vingt des personnes adultes ayant participé à l'enquête ont un emploi, même s'il ne correspond pas toujours à la formation acquise. Le travail leur a permis d'acquérir une certaine autonomie et de ne plus

dépendre des services sociaux. Mais la situation n'a pas toujours été simple. Avant d'accéder à des emplois plus ou moins stables, certains relèvent qu'ils ont dû faire face à une longue période de chômage et d'incertitude. Il a fallu franchir beaucoup d'obstacles pour pouvoir s'insérer dans le monde du travail. Parmi les barrières dressées sur leur chemin, celle qui est revenue souvent est celle liée à la couleur de la peau, le fait d'être Noir. Le sentiment d'être discriminé sur le marché de l'emploi du fait de la couleur de la peau est perceptible chez l'ensemble (100%) des personnes adultes ayant répondu à l'enquête.

«On doit toujours prouver qu'on est la bonne personne, à la bonne place. On doit lutter constamment contre divers préjugés. Cette réalité a un coût: elle affecte l'estime de soi et la confiance en soi, entre autres méfaits possibles», a relevé une des personnes interrogées.

«Du fait d'être Noir et non ressortissant de l'Union européenne découle un deuxième obstacle. A qualification égale, un employeur aura tendance à recruter un Suisse plutôt qu'un étranger ou un Suisse d'origine étrangère. Quand c'est possible, ces étrangers dépensent beaucoup de temps et beaucoup d'argent pour au moins avoir de bonnes formations», précise cette même personne.

L'autre obstacle souligné est le constat d'un racisme et d'un mépris latents au sein de certaines catégories de la population autochtone.

«On ressent une certaine peur des étrangers et un certain manque de confiance en eux», remarque une personne.

Ceci expliquerait peut-être pourquoi plusieurs des personnes interrogées se sont orientées vers des emplois à caractère social, un domaine où, leur semble-t-il, les professionnels sont plus ouverts à la population étrangère.

Le statut de «non Suisse», le fait de ne pas être naturalisé, a été vécu comme un obstacle non négligeable à l'accès au marché de l'emploi.

Le manque d'un réseau de connaissances pour demander et avoir un travail a été ressenti comme un frein à l'accès au travail. Il faut souligner ici qu'au Burundi comme ailleurs, le fait d'avoir des

connaissances dans le monde du travail, des parentés qui travaillent déjà, des amis ou simplement d'anciens ayant fréquenté les mêmes établissements scolaires peut ouvrir de nombreuses portes permettant l'accès à l'emploi. Les Burundais arrivant en Suisse n'étaient malheureusement pas dans ces cas-là. Ils ont dû se débrouiller tout seuls, ne sachant pas par où commencer pour ne fût-ce qu'entrebâiller une porte.

La question du permis de séjour n'était pas expressément posée dans l'enquête. Les personnes interviewées y ont fait allusion spontanément, notamment celles en possession d'un permis F (admission provisoire) et celles en possession d'un permis N (dont la demande d'asile est toujours en cours). Trois personnes au bénéfice d'un permis de séjour grâce à leur statut d'étudiant ont souligné que le renouvellement des autorisations de séjour était accompagné d'énormes tracasseries.

«Le fait d'être étrangère et porteuse d'un permis de séjour F (admission provisoire) ne me permettait pas d'envisager ou de rêver de m'inscrire dans certaines agences de placement. Quand je me présentais, on me disait qu'on ne pouvait pas prendre les détenteurs d'un tel permis, même dans la restauration ou dans le nettoyage. J'ai envoyé des lettres de demande d'emploi à plusieurs endroits mais les réponses ont toujours été négatives», témoigne une personne.

A noter, par rapport à la possession de permis de séjour incertains, l'interrogation que soulève cette personne: «Comment des réfugiés peuvent-ils demeurer équilibrés pendant plus de quatre ans avec un permis F qui signifie qu'on n'est pas encore dedans et pas tout à fait dehors?»

Comme autre difficulté liée au permis de séjour, une personne a souligné celle d'obtenir un permis de travail et une autre celle de passer du permis d'étudiant au permis de travail. Le fait de passer du permis F au permis B a été très difficile à obtenir, indique une autre.

La grande majorité des personnes ayant répondu à l'enquête (33 personnes sur 40) habitent dans les cantons romands. Le Burundi étant francophone et la majorité d'entre eux ayant déjà eu une formation scolaire au pays, ils n'ont eu aucune difficulté avec la langue française. Ils la parlaient déjà

couramment avant de venir. Seuls ceux qui ont été attribués au Tessin et en Suisse alémanique ont relevé les difficultés liées à l'apprentissage d'une nouvelle langue, en l'occurrence l'italien et l'allemand, dans la recherche d'un emploi. Une seule personne habitant en Suisse romande souligne que la non connaissance de l'allemand a constitué un véritable handicap dans la recherche d'un travail.

Dans un seul cas, une personne a eu un travail avec des responsabilités comparables, voire supérieures à celles qui étaient les siennes au Burundi. Le fait d'assurer des responsabilités dans un monde, une culture tout à fait nouveaux constituait un défi qu'il a fallu relever.

L'ACTIVITÉ ASSOCIATIVE

Un certain nombre d'associations ont été créées par des Burundais des années après leur arrivée sur le territoire helvétique. A titre d'exemple:

- l'association Ubuntu-Action et son émanation le Centre UBUNTU dont le siège se trouve à Genève et dont les objectifs sont entre autres de militer en faveur des droits de la personne humaine, de promouvoir la culture burundaise, d'entretenir la mémoire collective;
- l'association HOZA, dont les membres se trouvent principalement dans le canton de Vaud, a pour objectif de départ de sensibiliser la communauté nationale et internationale sur le sort des orphelins de la violence au Burundi;
- S.O.S démocratie au Burundi, créée après l'assassinat, en 1993, du président de la République Melchior Ndadaye;
- le groupe des tambourinaires TANGANIKA, dont l'objectif principal est la promotion de la culture burundaise;
- le Centre indépendant de recherches et d'initiatives pour le dialogue (C.I.R.I.D), dont un des objectifs est de favoriser des synergies en matière de dialogue pour la paix et pour la compréhension entre les peuples;
- l'association KAZE, qui regroupe uniquement des femmes burundaises et dont l'objectif est entre autres de créer un cadre d'échange, de solidarité et d'épanouissement des femmes burundaises en Suisse, de transmettre la culture burundaise aux enfants et de soutenir de petits projets initiés par d'autres associations visant la promotion de la femme au Burundi ou dans les pays limitrophes.

L'apport de ces associations en matière d'intégration des ressortissants burundais n'a pas été négligeable. Elles ont initié des activités dont le but était une meilleure compréhension des us et coutumes du pays d'accueil. Les diverses manifestations – conférences sur des thèmes variés, journées culturelles, chorale, participation à des activités organisées par des associations locales – ont permis la rencontre avec les autochtones, des échanges avec eux et par conséquent une meilleure compréhension et un bon contact avec eux.

Un autre rôle non négligeable joué par ces groupements a été celui de donner l'occasion aux Burundais de se retrouver, d'échanger sur divers sujets intéressants – principalement sur la situation au Burundi – et de partager des expériences. Ils ont été des espaces de parole pour ceux qui avaient accumulé des douleurs liées à leur parcours de vie personnelle eu égard à l'évolution historique du Burundi. Puisque, dans leur propre pays, ils n'avaient jamais eu l'occasion d'aborder ce genre de sujets, ils ont saisi l'opportunité qui se présentait à travers ces associations pour parler et se sentir libérés. Elles ont été en quelque sorte des espaces de thérapie de groupe. Après avoir vidé leurs colères et leurs frustrations, ils pouvaient ainsi passer à autre chose.

Les plus anciens ont pu parler aux plus jeunes de leur histoire afin que la jeune génération puisse mieux comprendre une partie du passé douloureux du Burundi par ceux qui l'ont vécu.

Elles ont également été l'occasion de maintenir le lien avec la culture d'origine. Ceux qui la connaissaient mieux que les autres ont transmis toute la richesse de cette culture à travers danses et chants, contes en langue nationale, tambours, etc.

Afin que les jeunes générations n'oublient pas et puissent transmettre ensuite les faits marquants de leur pays d'origine, des cérémonies de commémoration ont été organisées à l'occasion des principales dates des événements qui ont en-deuilé régulièrement le Burundi depuis son accession à l'indépendance.

LES ENJEUX POUR LES JEUNES

Comme indiqué plus haut, quatre questions s'adressaient spécifiquement aux jeunes. Huit d'entre eux ont participé à cette enquête. Ceux arrivés en Suisse à l'école primaire ou en âge de scolarité obligatoire n'ont pas du tout connu les problèmes liés à l'intégration tels que les parents les ont vécus. Le fait de faire tout ou partie de leur scolarité obligatoire ici leur a ouvert toutes les portes sociales, affirment trois d'entre eux. En plus de l'école, ils ont fréquenté des clubs de sport et des structures spécifiquement réservées aux jeunes. Ils n'ont eu en général aucun problème de contact avec la société d'accueil. Ils se sont sentis bien acceptés à l'école, ce qui semble essentiel à leur intégration. Ils ont bénéficié des cours d'appui pour ceux qui en avaient besoin. De plus, ils avaient la volonté et l'envie d'apprendre. Le fait aussi que leurs parents aient fait des études a facilité l'insertion dans le monde scolaire. Ils avaient un appui dans certaines matières à la maison. Les parents ont fait l'effort de parler le français à la maison avec eux pour ceux qui sont dans les cantons romands. Le fait également que les parents répètent à longueur de journée l'importance de l'école et les portes que celle-ci peut ouvrir dans la vie a stimulé plus d'un.

Un des jeunes a regretté de n'avoir ni oncles ni tantes ou grands-parents pour lui expliquer les choses de la vie ou à qui rendre visite pendant les week-ends ou pendant les vacances, comme les autres camarades de classe.

Des revendications apparaissent traduisant les problèmes que rencontrent les jeunes issus de l'immigration, partagés entre la culture d'ici et celle d'ailleurs. Ceux qui sont revenus le plus souvent sont les problèmes de communication et de compréhension qui surgissent souvent entre les parents, soucieux de garder intacte la culture d'origine et de la transmettre comme telle aux enfants et les enfants, assis entre les deux cultures et qui baignent beaucoup plus dans la culture d'adoption que dans celle des parents.

Trouver l'équilibre entre les deux relève parfois de l'impossible pour les enfants. Vivre ici ou là-bas? La culture d'ici ou de là-bas? Le choix est souvent très difficile à faire sans risquer la rupture avec les parents. On note également une certaine difficulté pour les parents à aborder certains sujets avec leurs enfants, comme tout ce qui concerne la sexualité.

LA QUESTION DE LA SANTÉ

L'ensemble des personnes qui ont participé à l'enquête (100%), adultes et jeunes, recourent au système de santé en Suisse. Et tous sans exception estiment que la prise en charge médicale correspond souvent à leurs attentes. Ils n'ont ressenti aucune discrimination à l'accès aux soins. Le droit à la santé en tant que droit humain est globalement respecté. Le témoignage suivant en est le reflet:

«En ayant vécu dans d'autres pays (en Afrique et en Europe), je dirais même que le système de santé suisse n'est pas du tout discriminatoire. Je pense que des efforts considérables sont faits pour que tout le monde ait accès aux soins de base. Je pense notamment aux clandestins qui peuvent bénéficier des soins malgré leur illégalité sur le territoire. On peut sans doute améliorer des choses, envers quelles catégories de la population? Je ne sais pas.»

Et une autre personne d'ajouter:

«Partout où j'ai sollicité des soins, c'était très bien. Ici, il y a une bonne organisation dans les hôpitaux et chez les privés en comparaison du système de santé de mon pays. On soigne en général en fonction de l'arrivée des patients et non en fonction des connaissances. Les différentes maladies ont des spécialistes, ce qui permet d'éviter de longues attentes et de bénéficier de soins adéquats.»

A côté de ce sentiment de satisfaction affiché en ce qui concerne le respect du droit à la santé, des nuances ont été apportées eu égard aux différences de traitement observées selon le type de permis de séjour que l'on possède. On est moins bien reçu quand on est au bénéfice d'un permis F (admission provisoire) ou quand on est encore dans la procédure d'asile. Cinq personnes ont souligné que le fait d'être requérant d'asile rendait très longues les procédures d'accès aux soins de santé de qualité. Voici quelques témoignages:

«Pour les requérants d'asile, c'est la catastrophe. Tu tombes malade, tu dois passer par l'infirmier(e) de la FAREAS (Fondation vaudoise d'aide aux requérants d'asile, désormais EVAM, Etablissement vaudois d'accueil aux migrants) au lieu d'un docteur et après seulement, on t'envoie voir un médecin et cela prend du temps alors que la personne est gravement malade. Les requérants d'asile n'ont

pas beaucoup de choix. On leur impose de prendre les génériques comme premier choix.»

«Les sans-papiers n'osent pas aller se faire soigner.»
«J'ai l'impression que tout va bien au niveau des soins de base. Quand il s'agit des spécialistes, le migrant est traité au rabais. S'il faut pousser loin les examens, les médecins refusent systématiquement.»

Six personnes ont souligné le fait que le coût de l'assurance-maladie est très élevé, ce qui peut être une source de discrimination et un frein au droit à la santé. Le risque dans ce cas est d'assister à une médecine à deux vitesses, une pour les riches et une autre pour les moins bien nantis. Quelques propos pour illustrer cela: «Le système de santé suisse est bien fait, mais les taxations, notamment les assurances sont considérablement élevées. Ce qui ne va pas s'améliorer, puisque la démographie montre que la population vieillit.»

L'accès aux soins dentaires est une autre source de discrimination qui a été soulignée et qui restreint le droit à la santé en tant que droit humain:

«Là où l'accès aux soins de santé n'est pas facilité pour tout le monde c'est l'accès aux soins dentaires. Beaucoup de personnes que je rencontre se plaignent du niveau des prix très élevés des soins dentaires. Des gens ne se font pas soigner et laissent passer la douleur d'elle-même. Ce qui peut avoir des conséquences très fâcheuses.»



CONCLUSION

En guise de conclusion, quelques remarques générales sur le sentiment des Burundais interrogés face à l'intégration et au système de santé en Suisse:

- De manière générale, les Burundais se sentent bien intégrés en Suisse, même si cette intégration n'est pas comprise de la même façon par tous. Un meilleur système d'information accessible à tous les étrangers dès l'arrivée en Suisse permettrait de faciliter les premiers pas vers l'installation dans ce pays. C'est un réel manque ressenti par ceux qui ont participé à cette enquête. Ne pas savoir à qui s'adresser, à quelle porte frapper pour avoir accès à l'information, a été un véritable frein sur la voie de l'intégration.
- En général les Burundais trouvent que le système de santé suisse est très bon et que leur droit à la santé en tant que droit humain est respecté, même s'il faudrait lui apporter certaines améliorations. Les soins médicaux correspondent souvent à leurs attentes. Il faudrait peut-être agir sur les coûts de la santé qu'ils trouvent très onéreux. Etre obligé de renoncer à certains types de soins parce qu'on est dans l'impossibilité de les assumer financièrement est une atteinte au droit à la santé. La situation

des requérants d'asile (et d'autres personnes en possession de permis de séjours incertains) en matière d'accès aux soins de santé est aussi à améliorer. Plusieurs témoignages ont relevé le fait qu'ils se sentaient discriminés. L'accès aux médecins spécialistes est à améliorer également. Plusieurs témoignages soulignent une certaine réticence des médecins de famille à les orienter vers des spécialistes même quand ils en sentent le besoin.

Et peut-être le plus important. Cette enquête a marqué bon nombre des personnes interrogées et a suscité beaucoup d'interrogations collectives et individuelles. Elle a servi de pause réflexive, parfois émotive. J'ai senti qu'il y avait là un réel besoin de s'exprimer et que les Burundais n'avaient pas encore eu beaucoup d'occasions de le faire...

BIBLIOGRAPHIE

BOLZMAN Claudio et TABIN Jean-Pierre (dir.) (1999),

Populations immigrées: Quelle insertion? Quel travail social?, Genève, Cahiers de L'IES & EESP.

Commission du Conseil économique et social des Nations-Unies sur les droits de l'homme (1985), *Rapport de Whitaker*.

DESLAURIER Christine (2002), *Un monde politique en mutation: le Burundi à la veille de l'indépendance (Circa 1956-1961)*, Paris, thèse non publiée.

EFIONAYI-MÄDER Denise avec la collaboration de MORET Jöelle et PECORARO Marco (2005), *Trajectoires d'asile africaine. Déterminants des migrations d'Afrique occidentale vers la Suisse*, rapport de recherche 38A, Etude mandatée par l'Office fédéral des réfugiés, Neuchâtel, SFM.

GAUDENCE Masabo (2000), *S'adapter = Se donner les moyens pour ouvrir des portes d'apparence fermées*, (Travail de mémoire présenté pour l'obtention du certificat en Interventions systémiques), Université de Lausanne.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (2000), *Les réfugiés dans le monde. Cinquante ans d'action humanitaire*.

KAVAKURE Laurent (2002), *Le Conflit burundais I. Les coups des années 60*. Genève, Editions du Centre Ubuntu.

MORAIS José (1999), «Le rôle des associations étrangères», in **BOLZMAN Claudio et TABIN Jean-Pierre** (dir.) (1999), *Populations immigrées: Quelle insertion? Quel travail social?*, Genève, Cahiers de L'IES & EESP.

NTIBAZONKIZA Raphaël (1993), *Au royaume des seigneurs de la lance. Tome 2. De l'indépendance à nos jours (1962-1992)*, La Louvière, Ed. Bruxelles - Droit de l'Homme.

Organisation mondiale de la santé (2003), «*Migrations internationales, santé et droits de l'homme*», Santé et Droits de l'homme, N°4, décembre.

SINDAYIGAYA Jean-Marie (1998), *Grands-Lacs: Démocratie ou Ethnocratie?* Paris, L'Harmattan.

WINDISCH Uli (2000), *Immigration Quelle intégration? Quels droits politiques?* Lausanne, L'Age d'homme.



BUREAU LAUSANNOIS
POUR L'INTÉGRATION
DES IMMIGRÉS
Pl. de la Louve 1 - CP 6904 - CH-1002 Lausanne
T +41 (0)21 315 72 45 - F +41 (0)21 315 70 20
bli@lausanne.ch - www.lausanne.ch/bli